

1 Plan d'actions

L'éditeur de plan d'actions permet de définir les critères à corriger en priorité pour les prochaines analyses.

Il est accessible via l'onglet « Plan d'actions ». Seuls les utilisateurs accrédités peuvent l'éditer.

- Le plan d'actions ne peut pas être défini pour un domaine.
- Le plan d'actions n'est éditable que pour la dernière analyse d'une entité applicative. Il est accessible en consultation pour les analyses précédentes, s'il existe.
- L'onglet « Plan d'actions » n'apparaît que pour la dernière analyse d'une entité applicative, ou, pour les analyses précédentes, dans le cas où un plan d'actions a été défini. Dans ce dernier cas, il apparaît en mode « consultation ».

L'écran d'édition du plan d'actions est divisé en trois parties.

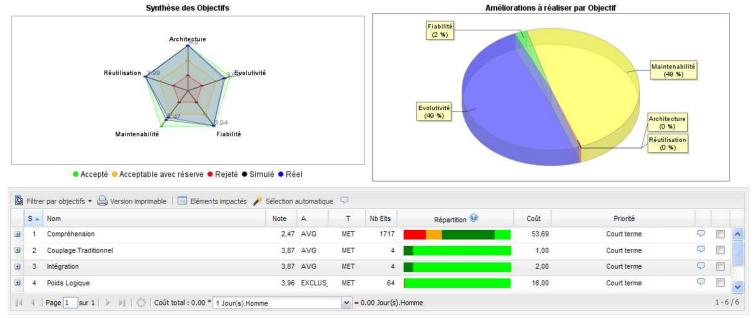


Figure 1. Editeur de plan d'actions

Ces trois parties sont :

- Le kiviat simulé, en haut à gauche,
- Le graphique simulé des améliorations à réaliser par objectif, en haut à droite,
- Le tableau des critères, dans la partie inférieure.



1.1 Le tableau des critères

Ce tableau liste l'ensemble des critères ayant au moins un élément dont la note calculée est inférieure à 3.

Les informations suivantes sont regroupées dans le tableau :

- S (Sévérité): La sévérité calculée du critère. La sévérité d'un critère est calculée en fonction de l'impact que celui-ci a globalement sur la note d'un objectif (sans considération du poids dans le calcul d'un objectif). Les éléments pris en compte sont l'agrégation du critère (une exclusion est considérée comme plus sévère qu'une moyenne pondérée), le nombre d'éléments problématiques, la note du critère et la répartition des éléments problématiques.
- **Nom** : le libellé du critère.
- **Note** : la note obtenue par le critère pour cette analyse.
- A (Agrégation): l'agrégation du critère telle que définie dans le modèle qualimétrique.
- **T** (**Type d'élément**) : le type d'élément sur lequel le critère s'applique, tel que défini dans le modèle qualimétrique.
- **Nb Elts (Nombre d'éléments)** : le nombre d'éléments problématiques pour le critère.
- **Répartition** : la répartition des notes obtenues par les éléments analysés, pour ce critère.
- **Coût** : le coût estimé de correction de l'intégralité des éléments problématiques pour ce critère.
- **Priorité**: La priorité de correction du critère. Cette information est purement informative. Les différentes priorités possibles sont :
 - o Court terme
 - o Moyen terme
 - o Long terme
- Commentaire (🗩): Commentaire associé à un critère, pour inclusion dans le plan d'actions. Ce commentaire est différent de celui indiqué pour un même critère dans le top-down.
- Sélection d'un critère (): Boîte à cocher permettant d'inclure () ou de retirer () un critère du plan d'actions.

į)	Il est possible de commenter un critère qui n'est pas inclus dans le plan d'actions.
	Ce commentaire peut permettre d'indiquer pourquoi le critère n'est pas inclus et
	sera présent dans le rapport généré.

En entête du tableau se trouvent plusieurs actions ou informations :

• Filtrer par objectif (Filtrer par objectifs): Ce menu contient la liste des objectifs appliqués à l'entité applicative. Décocher un objectif permet de filtrer de la liste des critères tous les critères ne s'appliquant qu'à cet objectif. Un critère

¹ La formule de calcul du coût de correction est définie dans le modèle qualimétrique.

CAQS Documentation utilisateur



filtré n'est pas pour autant exclus du plan d'actions. Par défaut, tous les objectifs sont sélectionnés, et donc aucun critère n'est filtré.

- Version imprimable (Version imprimable): permet de lancer l'édition de la version imprimable du plan d'actions. Cette version imprimable est similaire à celle incluse dans le rapport, mais ne contient que les informations spécifiques au plan d'actions.
- Liste des éléments impactés (Eléments impactés) : Permet d'afficher la liste des éléments impactés par le plan d'actions.
- Sélection automatique (Sélection automatique): Permet de sélectionner automatiquement le nombre minimum de critères requis pour que chaque objectif atteigne une note minimale d'acceptabilité (3). Les critères sélectionnés dont le coût en unité d'œuvre est supérieur ou égal à la valeur définie comme « limite inférieure pour le long terme » seront automatiquement placés sur le long terme. Ceux dont le coût en unité d'œuvre est supérieur ou égal à la valeur définie comme « limite inférieure pour le moyen terme » et strictement inférieure à celle définie comme « limite inférieure pour le long terme » seront placés sur le moyen terme. Ces deux valeurs sont définies dans le modèle qualimétrique.
- Commentaire du plan d'actions (): Permet d'éditer et de visualiser le commentaire pour le plan d'actions.
- La version imprimable d'un plan d'actions apparaît dans un popup, au format PDF.
- L'ensemble des informations du plan d'actions apparaît dans la version imprimable.



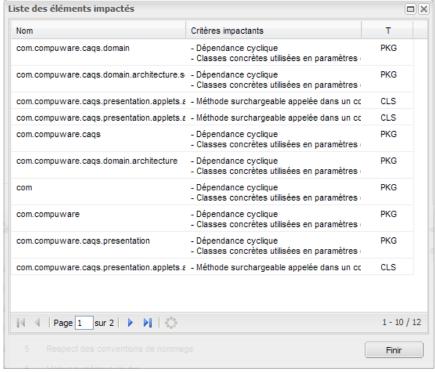


Figure 2. Liste des éléments impactés

1.2 Kiviat simulé

Le kiviat simulé permet de connaître la note qui serait obtenue pour chaque objectif si les critères inclus dans le plan d'actions étaient acceptés.

- Le kiviat est automatiquement recalculé si un critère est inclus ou retiré du plan d'actions.
- La note d'un critère inclus dans le plan d'actions correspond à sa note minimale d'acceptabilité. Si le modèle qualimétrique défini qu'un critère peut avoir, sous certaines conditions, une note de 3 (et donc être accepté avec une telle note), la note simulée du critère, prise en compte dans le calcul du kiviat simulé, sera de 3. Dans le cas où aucune formule ne permet au critère d'obtenir une note de 3, la note simulée du critère sera égale à 4.
- Puisque les notes simulées des critères ne sont pas systématiquement égales à 4, un plan d'actions pour lequel tous les critères sélectionnés sont cochés n'aura pas nécessairement une note de 4 à tous les objectifs.

1.3 Graphique des améliorations



Ce graphique permet de connaître le pourcentage que prend chaque objectif Qualité dans l'ensemble des corrections à effectuer. Ce pourcentage est calculé avec l'hypothèse que chaque critère inclus dans le plan d'actions ne contient plus d'éléments problématiques.

1.4 Coût du plan d'actions

Le coût du plan d'actions correspond à la somme des coûts estimés de correction de chaque critère inclus dans le plan d'actions. Ces coûts sont calculés en tant qu'unités d'œuvre.

L'éditeur de modèles qualimétriques permet de définir des correspondances entre les unités d'œuvre et d'autres unités, telles que l'euro ou les jours.homme.